

Nouveau picto pour les images dures ?

Un docu sur la Seconde Guerre mondiale doit-il être déconseillé aux moins de 10 ans ? CSA et RTBF n'ont pas le même point de vue.

● **Marc UYTTERHAEGHE**

Faut-il autoriser les enfants de moins de dix ans à regarder des documentaires comportant des images dures, mais relevant du devoir de mémoire ? Pour la RTBF, la réponse ne fait aucun pli : c'est oui. Cependant, cette politique éditoriale s'est récemment heurtée à deux décisions du Collège d'autorisation et de contrôle du CSA (Conseil supérieur de l'audiovisuel), l'une en date du 25 janvier et l'autre du 24 novembre dernier.

La première faisait suite à une plainte d'un téléspectateur après la diffusion du documentaire – sans signalétique particulière – *La chute du Reich*, le 1^{er} mai 2015. Elodie de Selys avait en préambule présenté le film en précisant bien qu'il contenait des scènes dures et s'adressait à « un public

averti ».

Pour le CSA, la chaîne publique aurait dû aussi adjoindre au programme la signalétique « -10 » qui indique que le programme présente certaines scènes susceptibles de nuire à l'épanouissement mental ou moral des mineurs de moins de 10 ans. La RTBF n'avait pas été sanctionnée, car dans son argumentation, elle indiquait travailler sur « une signalétique spécifique pour les programmes comportant des images choquantes mais ayant en parallèle un intérêt pédagogique. »

Le CSA instruira quand même un second dossier trois mois plus tard, après la diffusion vers 20 h 30 sur La Une du documentaire *Après Hitler*. Elodie de Selys avait, là aussi, donné un avertissement : « Certaines scènes sont particulièrement difficiles, mais plus encore utiles. »

Pas suffisant aux yeux du CSA, qui n'a de nouveau pas voulu sanctionner, estimant que la réflexion en cours au sein de la RTBF sur une signalétique alternative était en bonne voie. Tout en soulignant que cette signalétique alternative « ne pourra se substituer à la signalétique classique », prévue par l'arrêté du 21 février 2013.

« C'est important de voir la réalité »

Pour Stéphane Hoebeke, juriste à la RTBF, « les images diffusées dans les documentaires visés par le CSA sont sans doute très dures, mais c'est notre histoire. Nous ne sommes pas d'accord de déconseiller ces programmes aux moins de dix ans. Quel que soit l'âge que l'on a, c'est important de voir la réalité. D'ailleurs, la RTBF n'a jamais mis de signalétique pour ces programmes spécifiques. Et il n'y a jamais eu de problème. »

Un nouveau pictogramme a été créé en interne, qui représente de façon imagée un adulte et un enfant assis côte à côte. « Il n'est pas encore officiel. On va le proposer au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de modifier l'arrêté sur la signalétique et adopter pour ce genre de documentaires une signalétique propre. On verra bien la réaction du gouvernement. »

Cependant, un arrêté, cela prend un certain temps pour être modifié. Qu'en est-il de la diffusion de prochains documentaires comportant le même type d'images ? « Pour l'instant, il n'y a pas de programmes concernés. Mais l'idée est de se dire que, dans l'attente de la modification de l'arrêté, nous allons volontairement appliquer ce nouveau pictogramme à partir de janvier. » ■